



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

Audit and Ethics
Branch

Direction générale de la
vérification et de l'éthique

2003-733

Rapport final

**Vérification de certains produits d'émission des paiements -
Sites d'impression prioritaire exploités par le SGBT
de la DGCGBR dans le SCN**

2005-10-27

Table des matières

Sommaire	1
1 Introduction	2
1.1 Autorisation pour le projet	2
1.2 Objectif	2
1.3 Portée	2
1.4 Contexte	4
2 Constatations et conclusion	5
2.1 Cadre de contrôle de gestion (CCG) relativement au traitement et à l'exécution des paiements prioritaires	5
2.2 Respect des directives et des procédures liées au traitement des paiements prioritaires	5

Sommaire

Cette vérification visait à évaluer la pertinence des contrôles de gestion et d'exploitation pour les services de paiement par chèques fournis à partir des sites d'impression prioritaire exploités par le Secteur de la gestion bancaire et de la trésorerie (SGBT) de la Direction générale de la comptabilité, de la gestion bancaire et de la rémunération (DGCGBR), afin de s'assurer que les directives et les procédures sont respectées et que les paiements sont traités de façon rapide, exacte et intégrale.

La vérification consistait en un examen des éléments du cadre de contrôle de la gestion (CCG), en une évaluation du respect de la directive du receveur général (DRG) 1999-8R1 (révision n° 1 en date du 1^{er} avril 2001) intitulée « Impression de chèques prioritaires du receveur général dans les sites ministériels — procédures pour les ministères se conformant à la Stratégie d'information financière », ainsi qu'en un examen de l'état de la mise en œuvre des initiatives du plan d'action visant à répondre aux recommandations concernant les sites d'impression prioritaire, qui ont été formulées antérieurement lors d'une vérification de la Direction générale de la vérification et de l'éthique et d'un examen de la gestion par Conseils et Vérification Canada (CVC).

La vérification portait sur les chèques produits du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Les travaux de vérification ont été exécutés entre juillet 2004 et janvier 2005. Au cours des mois d'avril, de mai et de juin 2005, on a validé les mesures correctives prises par la Direction des produits et des services de paiement (DPSP) en réponse aux constatations découlant de la vérification. Le rapport de vérification présente la situation au moment de l'achèvement des travaux de vérification (le 30 juin 2005).

Le Système normalisé des paiements (SNP) émet, à partir du Trésor, des paiements pour le compte de tous les ministères et organismes fédéraux. Dès la réception et l'approbation des demandes de paiements des clients, le SNP traite la transaction en effectuant un paiement électronique ou en émettant un chèque du receveur général. Le SNP exécute tous les aspects du processus lié aux paiements, de l'émission au remboursement. Il facilite l'impression des chèques individuels prioritaires du receveur général au moyen des installations d'impression prioritaire situées dans des sites précis qui sont exploités par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et par des ministères clients, y compris les sites d'impression prioritaire exploités par la DPSP dans le Secteur de la Capitale Nationale (SCN). L'unité chargée des opérations de la DPSP compte environ huit équivalents temps plein (ETP) et imprime les chèques du receveur général pour le compte des autres ministères fédéraux.

Conclusion

Dans l'ensemble, le CCG relatif au traitement et à la production des chèques prioritaires était adéquat et, à quelques exceptions près figurant dans le rapport, la gestion et le personnel de la DPSP respectent les directives concernant la production de chèques prioritaires et le contrôle des biens désignés (c'est-à-dire les formules de chèques et les timbres de signature). En réponse aux constatations initiales, la gestion de la DPSP a mis en œuvre des mesures correctives en vue d'améliorer le contrôle de la gestion et de s'assurer que les directives sont respectées.

1 Introduction

1.1 Autorisation pour le projet

Cette vérification interne a été approuvée par le Comité de vérification et d'éthique (CVE) en tant que projet de 2003-2004 reporté dans le plan de 2004-2005 de la Direction des services de la vérification interne (DSVI).

1.2 Objectif

Évaluer la pertinence des contrôles de gestion et d'exploitation pour les services de paiement par chèques fournis à partir des sites d'impression prioritaire exploités par le SGBT, afin de s'assurer que les directives et les procédures sont respectées et que les paiements sont traités de façon rapide, exacte et intégrale.

1.3 Portée

La vérification a été réalisée dans le SCN, au sein des organisations suivantes, qui relèvent du SGBT de la DGCGBR :

- La DPSP, y compris ses deux sites d'impression prioritaire situés à Place du Portage, phase III, 10 A1, et le Centre de données MacDonald-Cartier; et
- La Division des normes de paiement (DNP).

La vérification a également été réalisée dans le SCN, au sein des Services de gestion du courrier, Direction générale des services ministériels, des ressources humaines et des communications (DGSMRHC).

La vérification portait sur les chèques produits du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Les travaux de vérification ont été exécutés entre juillet 2004 et janvier 2005. Au cours des mois d'avril, de mai et de juin 2005, on a validé les mesures correctives prises par la DPSP en réponse aux constatations découlant de la vérification. Le rapport de vérification présente la situation au moment de l'achèvement des travaux de vérification (le 30 juin 2005).

La portée de cette vérification a consisté en un examen des contrôles de gestion relatifs aux opérations, en un examen de l'identification, l'évaluation et la gestion des risques ainsi qu'un examen de l'exactitude, l'intégrité, l'à-propos et la pertinence des données servant à la prise des décisions et à l'établissement des rapports.

La vérification comprenait également l'examen des éléments suivants :

- Les contrôles liés au traitement des paiements prioritaires, à l'inventaire de chèques et des timbres de signature;

**2003-733 Vérification de certains produits d'émission des paiements -
Sites d'impression prioritaire exploités par le SGBT de la DGCGBR dans le SCN
Rapport final**

- Les paiements prioritaires émis par les sites d'impression prioritaire du SCN exploités par la DPSP, conformément à la directive du receveur général (DRG) 1999-8R1 (révision n° 1 en date du 1^{er} avril 2001) intitulée « Impression de chèques prioritaires du receveur général dans les sites ministériels — procédures pour les ministères se conformant à la Stratégie d'information financière »;
- L'état de la mise en œuvre des initiatives du plan d'action visant à répondre aux recommandations figurant dans la vérification interne antérieure ainsi qu'aux recommandations formulées antérieurement par CVC via un examen de la gestion en ce qui concerne les sites d'impression prioritaire.

La DSVI a dirigé la phase d'examen de la vérification pendant l'exercice financier 2004-2005. Toutefois, le projet de vérification a été suspendu à plusieurs reprises et pour des périodes prolongées, car le chef de projet a dû se charger d'autres priorités de la Direction générale. En avril 2005 et juin 2005, la DPSP a fourni une réponse détaillée aux constatations découlant de la vérification, publiées en février 2005, selon laquelle des mesures correctives avaient été prises relativement à toutes les constatations. Pour fournir des renseignements de vérification opportuns et actuels au Comité de vérification, de certification et d'éthique, la DSVI a réalisé des travaux supplémentaires au cours des mois d'avril, de mai et de juin 2005 en vue de valider la mise en œuvre des mesures correctives de la DPSP.

En réponse aux constatations initiales, la gestion a amélioré les points figurant ci-dessous.

Contrôle de la gestion

- L'agent responsable s'est assuré de « garder une certaine distance » dans le contrôle de surveillance; par exemple, il ne participe pas à la réception et à la prise d'inventaire des formules de chèques et des timbres de signature.
- La gestion a renforcé le contrôle relativement à l'accès aux combinaisons de secours des coffres-forts contenant le timbre de signature et les formules de chèques, en mettant les combinaisons dans des enveloppes distinctes dans un coffre-fort à la Direction de la sécurité de TPSGC. En outre, seulement quatre membres autorisés de l'équipe de gestion de la DPSP ont le droit de demander la sortie de ces combinaisons de secours. Ces personnes n'ont pas accès aux clés permettant d'ouvrir la porte de la salle où se trouvent les coffres-forts.
- Les dossiers des messagers autorisés à ramasser les chèques que la DPSP fournit à la salle du courrier sont en cours de mise à jour, pour faire en sorte que ces dossiers comprennent toujours les renseignements critiques comme les numéros d'insigne et les signatures du personnel autorisé de l'entreprise de services de messagerie.
- La gestion a renforcé le contrôle relativement à l'accès aux combinaisons des coffres-forts du site d'impression d'urgence MacDonald-Cartier dans lesquels sont placés le timbre de signature et les formules de chèques, en mettant les combinaisons dans deux enveloppes distinctes qui sont seulement remises aux gardiens autorisés respectifs.

Conformité

- L'agent responsable a veillé à ce que toutes les modifications apportées aux responsabilités relatives à la garde aient été communiquées rapidement à la DNP, de façon à ce que les données apparaissant dans leur dossiers soient fiables.

**2003-733 Vérification de certains produits d'émission des paiements -
Sites d'impression prioritaire exploités par le SGBT de la DGCGBR dans le SCN
Rapport final**

- Le Formulaire de chèque - registre de contrôle des stocks et les certificats de destruction des formules de chèques ont été placés dans un endroit autre que celui où sont stockées les formules de chèques.
- Au site d'impression d'urgence MacDonald-Cartier, le timbre de signature a été placé dans un coffre-fort distinct, qui est conforme aux normes établies par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Examen antérieur de la gestion de CVC

- Des 18 recommandations soulignées dans le rapport de l'examen du CVC portant sur la gestion de la production des paiements prioritaires (mars 2003), la haute direction en a mis 17 en œuvre. La recommandation concernant le stockage du registre de contrôle des stocks et les certificats de destruction dans une installation distincte a été mise en application par la suite.

Le rapport présente la situation une fois que les améliorations relatives à la gestion ont été apportées.

1.4 Contexte

La sous-ministre adjointe de la DGCGBR est responsable du secteur d'activité du receveur général, y compris les quelque 222 millions de paiements à émettre au nom du receveur général du Canada

Le Système normalisé des paiements (SNP) émet, à partir du Trésor, des paiements pour le compte de tous les ministères et organismes fédéraux. Dès la réception et l'approbation des demandes de paiements des clients, le SNP traite la transaction en effectuant un paiement électronique ou en émettant un chèque du receveur général. Le SNP exécute tous les aspects du processus lié aux paiements, de l'émission au remboursement. Il facilite l'impression des chèques individuels prioritaires du receveur général au moyen des installations d'impression prioritaire situées dans des sites précis qui sont exploités par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et par des ministères clients, y compris les sites d'impression prioritaire exploités par la DPSP dans le SCN. L'unité chargée des opérations de la DPSP compte environ huit équivalents temps plein (ETP) et imprime les chèques du receveur général pour le compte des autres ministères fédéraux.

En mars 2003, CVC a terminé l'examen de la gestion de la production des paiements prioritaires pour le compte du SGBT. Le rapport de CVC sur cet examen faisait état de recommandations visant à améliorer les contrôles. Ces recommandations ont été mises en œuvre par la suite dans le cadre d'un plan d'action du SGBT.

2 Constatations et conclusion

2.1 Cadre de contrôle de gestion (CCG) relativement au traitement et à l'exécution des paiements prioritaires

Les éléments du CCG relatifs à la gouvernance, à la capacité opérationnelle, à la capacité d'exécution opérationnelle et à la capacité de gestion du rendement étaient généralement adéquats pour ce qui est du traitement et de la production des chèques prioritaires.

À la suite d'un examen indépendant réalisé par CVC en mars 2003 et de la vérification interne effectuée actuellement par la DSVI, la haute direction a mis en œuvre des mesures correctives importantes en vue d'améliorer grandement le CCG.

2.2 Respect des directives et des procédures liées au traitement des paiements prioritaires

Notre examen des pratiques opérationnelles et de gestion utilisées au site 0027 de la DPSP, y compris un examen des 39 opérations de paiement effectuées pendant l'exercice financier 2003-2004, a révélé un degré élevé de conformité à la DRG 1999-8R1, ce qui peut être attribuable au leadership de la gestion, au personnel formé et expérimenté et aux formalités administratives supplémentaires. Certains problèmes de non-conformité ont été corrigés avant l'achèvement de la vérification.

Conclusion

Dans l'ensemble, le CCG relatif au traitement et à la production des chèques prioritaires était adéquat et, à quelques exceptions près figurant dans le rapport, la gestion et le personnel de la DPSP respectent les directives concernant la production de chèques prioritaires et le contrôle des biens désignés (c'est-à-dire les formules de chèques et les timbres de signature). En réponse aux constatations initiales, la gestion de la DPSP a mis en œuvre des mesures correctives en vue d'améliorer le contrôle de la gestion et de s'assurer que les directives sont respectées.